

REGLEMENT DU TRAIL DE LA MOSELOTTE 2018

Trois courses sont au programme. Elles se dérouleront le 18 février 2018.

Le THM (trail hivernal de la moselotte) se déroule entre 500 et 1000 d'altitude sur un parcours de 28km pour 1500 m de dénivelé positif et 1500 m de D-. Le tracé est une boucle passant sur les hauteurs des communes de Cornimont, Basse-sur-le-Rupt et Saulxures-sur-Moselotte. Le parcours s'effectue surtout sur des monotraces parfois très enneigées donc très techniques. Nous avons choisis principalement des expositions sud pour limiter au maximum les risques de glace et pour permettre une vue extraordinaire pendant toute la course.

Le mini THM quant à lui est un tracé plus court et emprunte la première montée et la descente finale du THM. Sa distance est de 14 kms pour 750 m D+D-.

Le grand THM sera renouvelé, sa distance sera proche des 42 kms avec 2000 mD+D-.

Horaires : Le départ est donné au Gymnase de la commune de Cornimont (88310) à 7h00 pour le 42 kms, à 8h30 pour le mini et 9h15 pour le THM.

L'arrivée est située dans le gymnase même. Les premiers concurrents sont attendus vers 9h30 pour le mini et 11h30 pour le grand parcours s'il n'y a pas de neige, mais l'horaire d'arrivée du premier peut aller jusqu'à midi en fonction des conditions météorologiques.

Participation: la compétition est ouverte à toutes et à tous à partir de 18 ans dans l'année sous réserve de respect de la loi du 23 mars 1999 concernant le certificat médical (cf bulletin d'inscription). Les participants doivent être bien entraînés et familiarisés avec les imprévus qui peuvent survenir en montagne. Pour le 28 kms, une barrière horaire sera établie au 13ème km (ravito). Elle sera décidée la veille ou le jour de la course selon les conditions du parcours et de la météo (pour info l'an dernier, 60 hors délai et temps du dernier : 7h30). Pas de barrière horaire pour le petit parcours. Pour le 42 kms, deux barrières horaires sont mises en place, vers le 13ème km au premier ravitaillement (à Saulxures), 9h30 et vers le 30ème km au deuxième ravitaillement (à Basse sur le Rupt) à 12h30. Attention elles sont strictes et ce pour des raisons évidentes de sécurité en hiver.

Assurance : l'organisateur est couvert par une police Responsabilité Civile mais décline toute autre responsabilité. Il est conseillé de souscrire une assurance individuelle pour les coureurs non-licenciés.

Inscriptions : Voir détails sur la rubrique dédiée. Un remboursement des frais d'inscriptions ne sera possible qu'avant le 24 janvier et ne pourra se faire qu'avec des chèques. Après le 24 janvier, seuls les règlements en chèque pourront être annulés sous réserve de fournir un certificat médical de contre-indication. A partir du 14 février, aucun remboursement ne sera possible.

D'autre part toute inscription pour une des trois distances est irréversible, on ne pourra pas interchanger les dossards.

Dossards : leur retrait s'effectuera le samedi 18 février entre 16 h 00 et 18 h 00 et à partir de 5h30 le dimanche matin 19 février au Gymnase de Cornimont. Merci de se munir d'épingles.

Matériel obligatoire pour le 28 et le 42 kms

- réserve d'eau d'au moins 1 litre et demi;

- réserve alimentaire ;
- couverture de survie ;
- sifflet ;
- veste imperméable (Gore-Tex ou similaire) protégeant du vent et de la pluie.
- Téléphone portable
- Short interdit si température < 0°C et que la neige est présente sur tout le parcours

Matériel obligatoire pour le petit,

- réserve d'eau de 0,5 l minimum
- réserve alimentaire
- couverture de survie et sifflet
- Short interdit si neige et T°C < 0 °
- Veste fortement conseillée ainsi que le téléphone portable.

L'équipement obligatoire doit accompagner le concurrent sur l'ensemble de l'épreuve. Des contrôles seront effectués au départ et sur le parcours par l'organisation. Tout concurrent n'ayant pas sur lui l'ensemble du matériel obligatoire sera disqualifié.

Les bâtons et les Yaktrax sont autorisés à condition d'être portés tout au long de la course. Il est vivement conseillé aux participants d'adapter leur équipement aux conditions météorologiques.

Ravitaillement : Un seul poste sera sur le parcours pour le 28 kms ce ne sera qu'un ravitaillement de secours à la base de loisirs de Saulxures sur Moselotte (lac de saulxures) vers le 14ème km. Aucun autre ravitaillement ne doit avoir lieu en dehors de cette zone (respect de l'éthique du trail) sous peine de disqualification. Pas de ravitaillement sur le petit parcours (autosuffisance obligatoire). Pour le 42 kms, deux ravitaillements, un à la base de loisirs de Saulxures sur Moselotte vers le 13ème km, un deuxième à l'école de Basse sur le Rupt vers le 30ème km.

Secours et contrôle : Ils seront assurés par un service médical et la Protection Civile. Des postes de pointage seront situés à différents points du parcours.

Vestiaires et douches : au Gymnase de Cornimont. Des vestiaires seront à disposition des coureuses et des coureurs.

Important : en cas d'intempéries et pour toute raison de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de modifier (voire annuler) le parcours du Trail .

Si les conditions de course sont trop neigeuses comme il y a 4 ans, les coureurs du 42 pourront être rabattus sur le 28 kms.

Repas: il sera proposé le dimanche 19 février à partir de 11h30 sous forme de repas complet au tarif de 10€ pour les coureurs ainsi que les accompagnants (réservation au plus tard le samedi 11 février et paiement obligatoire avec le bulletin d'inscription).

Hébergement : renseignements auprès de l'Office de Tourisme de Cornimont et de Saulxures.

Récompenses : Un podium scratch homme et femmes sera récompensé ainsi que les premiers de chaque catégorie pour le 28 et le 42 vers 14h 00. Et au fur et à mesure des arrivants pour le 14 kms.

Résultats : les classements seront affichés, disponibles sur internet en soirée.

Droit d'image : chaque participant autorise l'organisation ainsi que les ayants-droits, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de la manifestation.